

# Allocation attestée de réfrigérant régénéré certifié



Un choix positif permettant d'éviter la fabrication  
de 150 tonnes de réfrigérant vierge

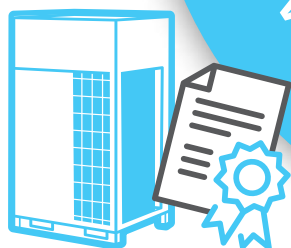


Que signifie

# Allocation attestée de réfrigérant régénéré certifié ?

## Qualité certifiée par une autorité externe

Le réfrigérant régénéré est conforme aux normes de certification AHRI700 et présente par conséquent les **mêmes qualités qu'un réfrigérant vierge**.



## Quantité allouée certifiée

Du réfrigérant vierge et du réfrigérant régénéré sont utilisés dans l'usine Daikin Europe. Via un processus d'audit, nous garantissons l'**allocation administrative à la charge usine des systèmes VRV IV\* et Mini VRV**.

## Régénéré et réutilisé en Europe

« Régénéré » signifie que le réfrigérant a subi un processus de régénération de haute qualité, en conformité avec les spécifications de la réglementation sur les gaz fluorés (F-gas). Le réfrigérant régénéré réutilisé **n'est pas concerné par le quota défini par la réglementation F-gas**.

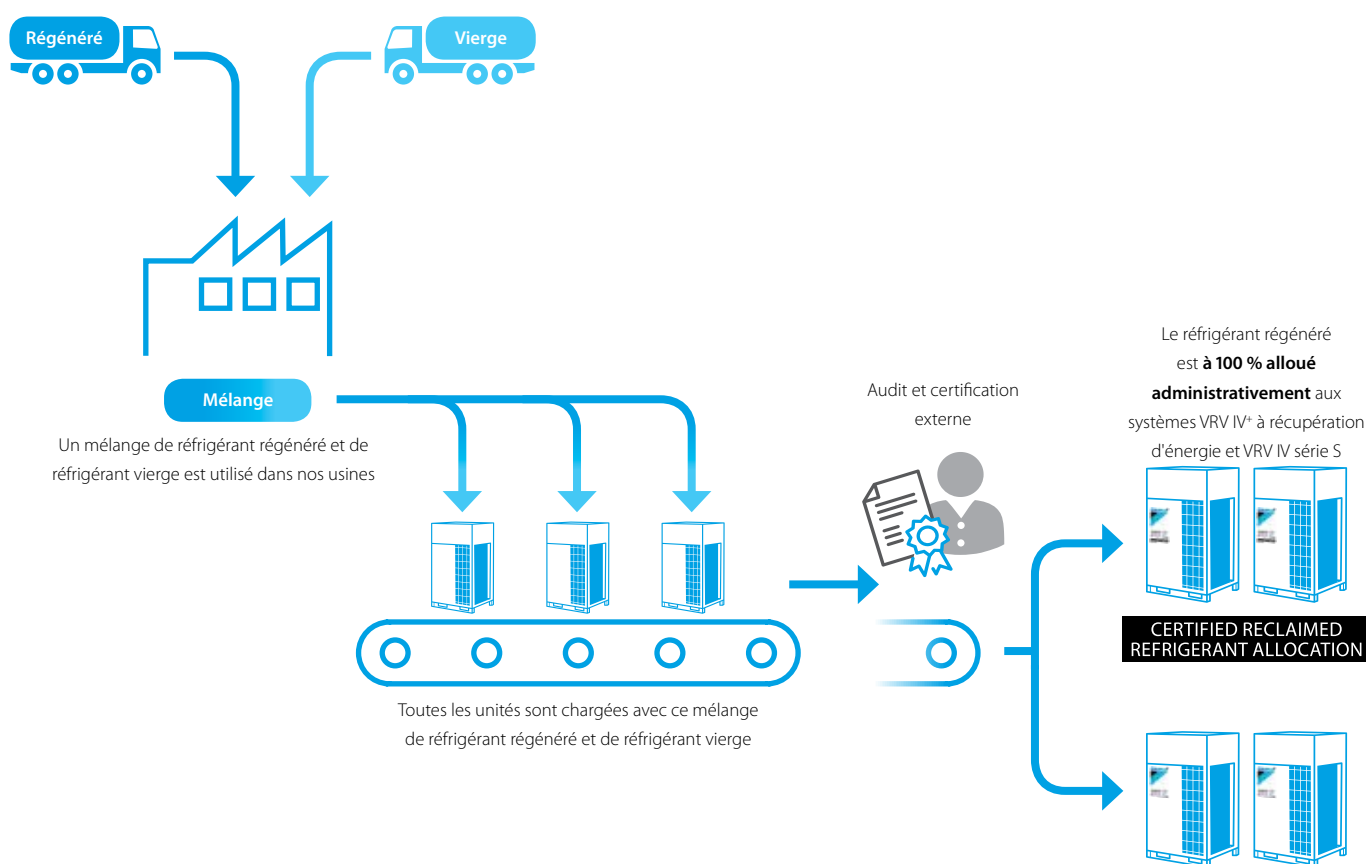


## La régénération du R-410A n'est que le début

Avec l'énorme potentiel de disponibilité du R-410A dans les installations existantes, nous vous invitons à **vous joindre à notre mission** en créant cette économie circulaire. Aujourd'hui pour le R-410A et pour les autres réfrigérants futurs.

Allocation attestée de réfrigérant régénéré certifié :

# Le principe



Ces unités fonctionnent-elles avec du réfrigérant 100 % régénéré ?

Non, le réfrigérant régénéré et le réfrigérant vierge sont mélangés en usine, et la quantité de réfrigérant régénéré est allouée administrativement à deux gammes de produits, à savoir le **VRV IV\* à récupération d'énergie** et le **VRV IV série S** (4, 5, 6 ch).

Ceci signifie que pour chaque unité VRV IV\* à récupération d'énergie et VRV IV série S (4, 5, 6 ch) dont vous faites l'acquisition, nous utilisons la quantité équivalente de réfrigérant régénéré certifié pour charger les unités en usine. Ceci est comparable à un contrat d'électricité verte, dans le cadre duquel vous utilisez un mélange d'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelable et classiques, et le fournisseur alloue administrativement 100 % de l'électricité produite à partir de sources renouvelables à votre contrat.

Cela vous inspire ? Voici comment vous pouvez aider

- › **Faites un choix durable** en faisant la promotion d'unités avec une Allocation attestée de réfrigérant régénéré certifié
- › **Participez à la prise de conscience** et partagez votre expertise avec d'autres parties prenantes, pour la construction d'une économie circulaire.
- › **Faites régénérer le réfrigérant** que vous récupérez dans des installations existantes. Votre contact Daikin peut vous aider

Pour de plus amples informations sur les initiatives Daikin destinées à favoriser la création d'une économie circulaire, rendez-vous sur la page :

[www.daikin.eu/building-a-circular-economy](http://www.daikin.eu/building-a-circular-economy)

# Vision environnementale de Daikin :

## Tout mettre en œuvre pour être le fabricant à équivalent CO<sub>2</sub> le plus bas du marché

L'utilisation de réfrigérant régénéré certifié dans des unités VRV sélectionnées entre dans le cadre des efforts déployés par Daikin pour favoriser le développement d'une économie circulaire visant à éliminer les déchets et la pollution, à maintenir l'utilisation des produits et des matériaux, et à régénérer des systèmes naturels.

Elle fait également partie de l'engagement plus vaste de Daikin à offrir un air intérieur sain et sûr tout en s'efforçant de réduire nos émissions directes et indirectes de CO<sub>2</sub>.

Vue d'ensemble des actions que nous mettons déjà en œuvre aujourd'hui.

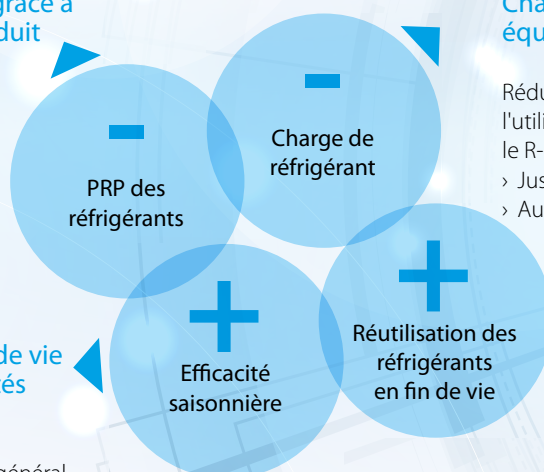
### Réduction des équivalents de CO<sub>2</sub> grâce à l'utilisation de réfrigérants à PRP réduit

- › R-410A (2 087,5) → R-32 (675) : - 68 %
- › R-404A (3 922) → R-407H (1 495) : - 62 %
- › R-134a (1 430) → R-1234ze(E) (7) : - 95 %

### Durabilité sur l'intégralité du cycle de vie de l'installation grâce à des efficacités inégalées sur le marché

Pour réduire l'impact environnemental en général, nous ne concentrons pas nos efforts uniquement sur les émissions de CO<sub>2</sub> des réfrigérants, mais également sur l'efficacité des systèmes dans leur ensemble. Nous offrons des efficacités inégalées grâce :

- › Aux efficacités A+++ de nos systèmes résidentiels
- › À nos systèmes VRV éco-énergétiques intégrant la technologie VRT (température variable du réfrigérant)
- › À la technologie Inverter
- › À la technologie de récupération d'énergie



### Charge réduite dans les nouveaux équipements

Réduction de la charge de réfrigérant via l'utilisation de réfrigérants plus efficaces, tels que le R-32, et de la technologie de microcanaux

- › Jusqu'à 30 % de réduction grâce au R-32
- › Au moins 15 % de réduction grâce à la technologie microcanaux

### Économie circulaire des réfrigérants

Promotion de la récupération et de la réutilisation des réfrigérants

- › Utilisation d'un réfrigérant régénéré certifié
- › Disponibilité d'une machine de recyclage de réfrigérant

### Réduction de l'utilisation lors des opérations d'entretien et de maintenance

Réduction supplémentaire des taux de fuites

- › Les systèmes VRV, Split et Sky ont déjà des taux de fuite prouvés inférieurs à 1,5 % en moyenne

Daikin Europe N.V. Naamloze Vennootschap Zandvoordestraat 300 · 8400 Ostende · Belgique · www.daikin.eu · BE 0412 120 336 · RPR Oostende (Responsable de la publication)

ECPFR19-223

06/19



La présente publication a été créée à titre informatif uniquement et ne constitue en aucun cas une offre exécutoire de la part de Daikin Europe N.V. Daikin Europe N.V. a élaboré le contenu de cette publication au meilleur de ses connaissances. L'entreprise ne donne aucune garantie expresse ou implicite quant au caractère exhaustif, à l'exactitude, à la fiabilité ou à l'adéquation à un but spécifique de son contenu ni des produits et services mentionnés dans le présent document. Les caractéristiques techniques sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Daikin Europe N.V. décline explicitement toute responsabilité relative à des dommages directs ou indirects, au sens le plus large de l'expression, pouvant résulter de ou être liés à l'utilisation et/ou l'interprétation de cette publication. Daikin Europe N.V. détient les droits d'auteur sur l'intégralité du contenu du présent document.

Imprimé sur papier non chloré.